

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 18 décembre 2018**

**Date de la convocation : 11/12/2018**

**Nombre de conseillers en exercice : 51**

**Etaient Présents :**

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Pascal CHAUMARTIN, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Guy MARTINET, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Thierry QUINTARD, M. Jacques THOIZET, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

**Absents suppléés** : M. Gérard BANCHET représenté par son suppléant M. Richard BONNEFOUX, M. André MASSE représenté par son suppléant M. Jean FOURDAN.

**Ont donné pouvoir** : M. Christophe BOUVIER à M. René PASINI, Mme Marie-Carmen CONESA à M. Jean-Yves CURTAUD, M. Patrick CURTAUD à M. Bernard LINAGE, Mme Annie DUTRON à Mme Michèle CEDRIN, M. Bernard LOUIS à Mme Marielle MOREL, M. Daniel PARAIRE à Mme Michèle DESESTRET-FOURNET, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à M. Manuel BELMONTE.

**Absents excusés** : M. Max KECHICHIAN, M. Adrien RUBAGOTTI.

**Secrétaire de séance** : M. Bernard LINAGE.

---

**OBJET** : **HABITAT** – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : aide financière pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux à Pont-Evêque

**Rapporteur** : Christophe CHARLES

**NOTE DE SYNTHÈSE**

Suite à la création de Vienne Condrieu Agglomération le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les deux Programmes Locaux de l'Habitat de ViennAgglo et de la CCRC restent exécutoires chacun sur le périmètre pour lequel il a été adopté. Par conséquent, les objectifs et les plans d'actions ainsi que les aides financières versées aux opérateurs sociaux pour améliorer l'équilibre financier des opérations de logement social sont maintenues.

Sur les 18 communes qui appartenaient à ViennAgglo, le Programme Local de l'Habitat prévoit notamment la réhabilitation de près de 600 logements locatifs sociaux d'ici fin 2018. La requalification du parc public existant vise à améliorer le confort des habitants et à maintenir l'attractivité résidentielle des quartiers ou immeubles d'habitat social. Elle répond aussi aux enjeux environnementaux lorsqu'elle permet une amélioration des performances thermiques des bâtiments. L'Agglomération apporte une aide financière versée aux opérateurs pour des travaux de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

L'Agglomération est sollicitée pour le financement d'une opération de réhabilitation portée par la SDH, de 50 logements locatifs sociaux situés à Pont-Evêque.

Commune	Nom de l'Opération	Opérateur	Nombre de logements sociaux	Montant de la subvention sollicitée
Pont-Evêque	« Impasse Saint Georges »	SDH	50 logements	50 000 €

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, articles L.441 et suivants et L.351-1 et suivants caractérisant les logements locatifs sociaux,

VU l'arrêté interpréfectoral n°38-2017-11-17-007 (Isère) et n°69-2017-11-17-001 (Rhône) du 17 novembre 2017 approuvant la fusion au 1<sup>er</sup> janvier 2018 de ViennAgglo et de la Communauté de Communes de la Région de Condrieu et de l'intégration de la commune de Meyssiez,

VU la délibération n°12-177 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 approuvant le Programme Local de l'Habitat 2012-2018,

VU la délibération n°12-178 du conseil communautaire de ViennAgglo du 26 septembre 2012 définissant le dispositif d'aides en faveur de la création et de la réhabilitation de logements locatifs sociaux,

VU l'avis favorable de la commission Habitat du 11 décembre 2018,

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention à SDH d'un montant de 50 000 € en vue de la réhabilitation de 50 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération "Impasse Saint Georges" à Pont-Evêque. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1000€ par logement réhabilité. Le contenu et les modalités de réalisation seront précisés dans une convention de partenariat entre Vienne Condrieu Agglomération et SDH.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 18 décembre 2018  
Le Président certifie que la présente délibération  
a été reçue par la Sous-Préfecture le 26 DEC. 2018  
et a été publiée le 26 DEC. 2018

Pour le Président et par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint

**Samuel RIBLIER**



Pour extrait certifié conforme  
Le Président,

Thierry KOVACS